

SAEM LES REMONTÉES MÉCANIQUES
388 Route de la Vallée du Bouchet
74450 LE GRAND-BORNAND

Société d'Économie Mixte au capital de 371790 €
RCS Annecy N° 325 721 066 - N° TVA FR51325721066

Conditions d'adhésion
BO!plan LIB
Hiver 2024/2025

Généralités

L'achat du forfait "BO!plan LIB" implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le "Client" des présentes Conditions Générales d'Adhésion.

L'acceptation des présentes vaut formation de contrat entre le Client et la SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand, ci-après dénommé "l'exploitant". Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les "Conditions Générales de Vente et d'Utilisation" ainsi que les "Conditions Particulières de Vente en Ligne" des forfaits mises en ligne sur le site Internet et/ou affichées dans tous les points de vente. • Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Modalités d'adhésion

BO!plan LIB permet au Client, durant toute la saison d'hiver, un accès direct et illimité au Domaine Skiable du Grand-Bornand en bénéficiant de certaines dispositions tarifaires.

La souscription s'effectue sur le site internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/> et nécessite l'usage d'une skicarte personnalisée qui permet au Client d'accéder directement au domaine skiable dans la limite des heures et jours d'ouverture. La commande en ligne complète (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doit être impérativement conclue sur le site internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/>.

Le Client peut consulter son compte pour suivre ses consommations, modifier ses informations personnelles, ses coordonnées bancaires directement via le site internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/>.

Quelle que soit la date d'adhésion, celle-ci court jusqu'au 15 novembre qui suit la saison en cours.

BO!plan LIB est nominatif, strictement personnel et incessible. Son usage par une personne tierce est une fraude qui entraîne le retrait immédiat de la skicarte BO!plan LIB, l'annulation de l'adhésion ainsi que la perception d'une indemnité forfaitaire conformément aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

La résiliation ne saurait donner lieu à quelque forme d'indemnisation que ce soit, notamment au regard de la durée non courue de l'adhésion au jour de ladite résiliation.

Pour les mêmes raisons, l'exploitant se réserve le droit de ne pas donner de suite favorable aux demandes d'adhésion dans le cas d'antécédent du demandeur.

Délivrance des titres BO!plan LIB

Sauf cas de force majeure, l'exploitant s'engage à livrer par la poste les titres au plus tard huit jours (15 jours pour l'étranger et les DOM-TOM) après la date de commande, le cachet de la Poste faisant foi.

L'exploitant ne saurait être tenu pour responsable en cas de perturbation, grève partielle ou totale des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

Le délai de livraison est ramené à 4 jours après la date de commande pour un retrait en billetterie (bureau de la SAEM au village ou billetterie du Charmieux selon le choix du Client au moment de la commande).

Tarifs

L'adhésion BO!plan LIB implique de souscrire un abonnement, pour la saison d'hiver en cours ; celui-ci est fixé à 17 € pour la saison 2024/2025, tarif incluant la skicarte, support mains libres.

Outre l'accès direct au domaine skiable du Grand-Bornand, le BO!plan LIB permet au Client de bénéficier des avantages tarifaires figurant sur le tableau ci-dessous.

Pour toute adhésion groupée d'au moins 3 skieurs par un même acheteur, le tarif de l'adhésion individuelle bascule de 17 € à 10 €. Cette offre, appelée BO!plan LIB multi permet également de bénéficier d'avantages tarifaires supplémentaires détaillés dans les avantages fidélité.

LE GRAND BORNAND	Vacances Noël / Hiver*		Hors vacances Noël / Hiver*		Basse saison*	
	Du 21/12/24 au 05/01/2025 Du 08/02/2025 au 09/03/2025		Du 06/01/2025 au 07/02/2025 Du 10/03/2025 au 21/03/2025		Du 14/12 au 20/12/2024 Du 22/03 au 13/04/2025*	
	Adulte 15-74 ans	Enfant 5-14 ans	Adulte 15-74 ans	Enfant 5-14 ans	Adulte 15-74 ans	Enfant 5-14 ans
La journée en SEMAINE	39,70 €	30,90 €	30,40 €	23,70 €	25,80 €	20,10 €
La journée en WE			37,40 €	29,10 €	31,30 €	24,40 €

Conseil pour les vétérans : le forfait BO!plan LIB n'est pas destiné aux 75 ans et +, vous devez vous diriger vers un pass saison, séjour ou à la journée.

Les tarifs affichés ci-dessus sont remisés sur le prix public 1 jour adulte ou enfant Saison selon les réductions suivantes

* : - 15 % la semaine / - 15 % le WE

** : - 35% la semaine / - 20 % le WE

*** : - 30 % la semaine / - 15 % le WE

La semaine : du lundi au vendredi

Le week-end : samedi et dimanche

* Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans à partir du 22 mars 2025

Le Client est informé que le passage à la première borne engendrera la facturation d'une journée de ski, quel que soit le nombre d'heures skié ou de remontées mécaniques empruntées.

Tarifs indiqués en euros TTC selon taux de TVA en vigueur, non cumulables avec d'autres offres.

Avantages fidélité

Un forfait journée fidélité est offert au possesseur du BO!plan LIB les 8ème, 12ème, 16ème, etc... jours skiés, soit toutes les 4 journées suivantes skiées. Son montant sera égal à 0 € sur le compte du client.

Le ski BO!neur NOCTURNE est gratuit, de 17h à 20h selon les dates suivantes :

- En janvier : les mardis 07, 14, 21 et 28.
- En février : les mardis 04, 11, 18 et 25.
- En mars : le jeudi 06 (Carnaval du Grand-Bornand le mardi 04), les mardis 11 et 18.

BO!neur NOCTURNE sous réserve des conditions nivo-météorologiques : possibilité de report le jeudi en vacances scolaires.

Des journées VIP sont également accessibles selon votre consommation.

Avantages supplémentaires associés au BO!plan LIB multi : tarif réduit la 4ème et 6ème journées skiées : 23 € pour un adulte / 20 € pour un enfant.

Modalités de réadhésion au BO!plan LIB

Les clients ayant souscrit au BO!plan LIB durant la précédente saison d'hiver sont réabonnés par tacite reconduction, appelée par prélèvement au plus tard le 15 novembre précédant la saison à venir.

La réadhésion automatique du 15 novembre peut être remboursée jusqu'au 31 décembre de la même année.

La réadhésion automatique sur l'abonnement 2024/2025 est supprimée pour les adhérents de la saison 2023/2024, afin de leur laisser la possibilité d'adhérer à une des deux offres du BO!plan LIB.

Les clients 2023/2024 (et éventuellement des saisons précédentes) doivent donc s'abonner de nouveau pour la saison 2024/2025.

Un mail d'information a été envoyé le 25/10/2024 informant de la non reconduction. Une nouvelle skicarte est offerte pour la saison 2024/2025.

Modalités de règlement

Les prestations résultant de l'adhésion et de l'utilisation du BO!plan LIB sont payables par prélèvement sur la carte bancaire du Client.

Lors de l'adhésion à BO!plan LIB, le Client communique, via un site de paiement sécurisé, les numéros et date de validité de sa carte bancaire autorisant ainsi l'exploitant à effectuer les règlements de souscription et d'utilisation du BO!plan LIB par prélèvement sur sa carte bancaire.

A l'issue de la saison, cette autorisation est automatiquement reconduite pour les suivantes et le montant de la nouvelle adhésion est prélevé au tarif en vigueur, sauf avis contraire du Client.

Il est expressément précisé que le Client s'interdit l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique lors de l'adhésion ainsi que pour le paiement de ses journées de ski (carte virtuelle / e carte).

Il est rappelé qu'à aucun moment, l'exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir : l'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire de l'acceptation ou du rejet de l'opération.

La facturation et le règlement des journées skiées sont hebdomadaires.

Chaque jour, l'exploitant adresse au Client, par mail automatisé, le détail des journées de ski effectuées et le montant qui est prélevé sur sa carte bancaire.

L'envoi du relevé ne vaut pas solde de tout compte : toute journée consommée éventuellement omise est facturée ultérieurement.

Les périodes de facturation peuvent être modifiées par l'exploitant sans préavis.

Rejet de prélèvement

Le rejet de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour quelque motif que ce soit (opposition, insuffisance de provision, etc...) entraîne le blocage du titre de transport du Client, lui interdisant l'accès au domaine skiable jusqu'à régularisation de son compte.

A défaut de règlement dans un délai de 30 jours, la résiliation du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis.

Gestion de compte

Lors de son adhésion au BO!plan LIB, le Client crée son compte en définissant un nom d'utilisateur (appelé aussi login ou identifiant) et un mot de passe.

Ces données lui permettent d'accéder à son compte et de gérer ses informations personnelles à tout moment en se connectant sur le site Internet <https://ski.legrandbornand.com/hiver/>.

Le Client s'engage expressément à modifier dans les meilleurs délais, ses coordonnées postales, électroniques, téléphoniques ou bancaires afin d'être toujours en conformité avec les engagements de la présente adhésion.

Perte, oubli, ou vol de titre

Comme stipulé dans les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, en cas de perte ou vol, la skicarte BO!plan LIB peut être remplacée. Les journées de ski consommées avant la déclaration de perte ou vol (journée de déclaration comprise) sont dues par le Client.

Le Client remet le formulaire de déclaration de vol ou perte accompagné d'une pièce d'identité, d'une photographie d'identité et de la somme de 10 € (frais de blocage et de remplacement du support) au Service Ventes, bureaux de la SAEM Les Remontées Mécaniques, 388 Route de la Vallée du Bouchet, 74450 Le Grand-Bornand.

En cas de perte ou vol, l'exploitant ne peut être tenu au remboursement ultérieur, - même partiel -, des journées consommées.

De plus, les titres achetés en caisse en cas d'oubli de la carte BO!plan LIB, ne peuvent pas faire l'objet d'un report dans la fidélisation des consommations de ski.

Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement de la skicarte BO!plan LIB, l'exploitant procédera à son remplacement dans les meilleurs délais, aucun dédommagement n'étant dû par l'exploitant en cas d'impossibilité d'utilisation.

Il est précisé que si le dysfonctionnement est imputable au Client, la somme de 5 € (frais de blocage et de remplacement de la skicarte) est perçue auprès du Client.

Réclamations et règlement des litiges

Toute réclamation doit être faite dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : SAEM – 388 Route de la Vallée du Bouchet – 74450 LE GRAND BORNAND.

À défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, Monsieur Jean-Pierre TEYSSIER, MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dont les coordonnées complètes et modalités de saisie ne peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible avec le lien suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés 1978 modifiée par le Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016, la société informe le Client, sur son site de vente en ligne, de l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et actualités par la SAEM Le Grand-Bornand Tourisme et l'exploitant.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service Ventes de l'exploitant conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Le Directeur.